

**CONCOURS EXTERNE POUR L'ACCÈS AU GRADE  
D'INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES**

**ANNÉE 2024**

---

**ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N° 2**

*Durée : 3 heures – Coefficient : 5*

---

**Droit constitutionnel et administratif**

---

*Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.*

---

*Le candidat trouvera au verso la manière de servir la copie dédiée.  
Il devra obligatoirement se conformer aux directives données.*

# NOTE AUX CANDIDATS

## → Passation de l'épreuve :

1. Sur les copies :

- vous devrez **composer lisiblement sur les copies avec un stylo foncé** : bleu ou noir. Toute copie illisible lors de la numérisation du fait d'une encre trop claire **ne sera pas corrigée (l'usage de stylo à encre effaçable est fortement déconseillé)** ;
- l'usage du surligneur et des stylos de couleurs est interdit ;
- pour toute correction, il est recommandé de privilégier **un correcteur type ruban** plutôt que liquide.

2. Vous devrez numéroté votre composition correctement dans l'encadré en haut de la copie.

Chaque numérotation doit contenir le numéro de la feuille et le nombre total de feuilles de votre composition. (Ex : 01/05 ; 02/05 ... 05/05).

3. Vous devrez, sur chaque feuille A3, remplir en **MAJUSCULES** toutes vos informations d'identification : Nom de naissance, Premier prénom, Numéro de candidature, rempli de gauche à droite, et Date de naissance.

Nom de naissance :	N	O	M																	
Premier prénom :	P	R	E	N	O	M														
Numéro candidature :	0	0	0	0	1	2	3	4		Né(e) le :	0	1	/	0	7	/	1	9	9	2
<small>(Le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la feuille d'émargement)</small>																				
<small>(Remplir cette partie à l'aide de la notice)</small>																				
Concours / Examen : <u>INSPECTEUR EXTERNE DES FINANCES PUBLIQUES</u>															Session : <u>2024</u>					
Epreuve n° : <u>2</u>										Matière : <u>Matière choisie à l'inscription</u>										
<b>CONSIGNES</b>															Feuille : <input type="text"/> / <input type="text"/>					
<ul style="list-style-type: none"><li>• Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.</li><li>• Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.</li><li>• Numéroté chaque feuille A3 dans le cadre à droite et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.</li><li>• Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.</li><li>• N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.</li></ul>																				

4. Il ne doit pas y avoir de rature dans le pavé d'identification. Si nécessaire, vous pouvez demander une feuille vierge au responsable de salle.

5. Vous devrez composer uniquement sur les supports de composition officiels de l'épreuve : les feuilles de format A3 comportant le bandeau d'identification.

6. Notez que dans tous les cas, les feuilles ne doivent être ni découpées, ni agrafées, ni collées.

Les copies sont anonymisées lors des opérations de scannage. Ainsi, les correcteurs n'ont aucune information sur l'identité du candidat.

## → Lors de la collecte des copies :

Vous devrez rendre **uniquement les feuilles de composition officielles**. Tout autre support (sujet, brouillon) sera écarté de la correction.

## SUJET

### DROIT CONSTITUTIONNEL ET ADMINISTRATIF

*Les candidates et les candidats peuvent avoir à leur disposition sur la table de concours le matériel d'écriture, une règle, un correcteur, des surligneurs et le matériel spécifique ci-après.*

*Les matériels autorisés sont les suivants :*

- *les calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;*
- *les calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique qui disposent d'une fonctionnalité « mode examen ».*

**Le candidat traitera obligatoirement les deux sujets suivants.**

#### Sujet n° 1

Peut-on encore dire que la République française est indivisible ?

#### Sujet n° 2

**Vous répondrez aux quatre questions ci-dessous.**

1. Peu après votre arrivée dans le service, la responsable des ressources humaines vous sollicite afin d'obtenir une courte note (20 lignes maximum) sur la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire : initiative, droits de la défense, choix de la sanction, justiciabilité.

2. Alertée sur un article de presse relayant l'intention d'une personnalité publique locale de soulever une question prioritaire de constitutionnalité dans le cadre du recours contentieux qu'elle envisage d'exercer contre son imposition sur le revenu 2022, l'inspectrice en charge de la communication et des relations publiques vous sollicite en vue de savoir ce qu'est une question prioritaire de constitutionnalité et à quelles conditions celle-ci peut être portée devant le conseil constitutionnel (30 lignes maximum).

3. Récemment affecté sur le poste, le nouveau responsable de la division domaine vous demande ce qu'est une procédure d'expropriation et quelles sont les deux phases qui la constitue. Puis, il s'interroge en particulier sur le rôle du commissaire de gouvernement dans ce cadre et sur la particularité du contrôle juridictionnel exercé sur une déclaration d'utilité publique (30 lignes maximum).

4. En prévision d'une réunion programmée à la demande des maires des principales communes du département, le Directeur départemental des Finances publiques vous demande de lui exposer (en 20 lignes maximum), les principales compétences de ces collectivités locales.







